

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pierre-Guy Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/f2f007a6ef1db86d91acd92f>

Date d'obtention : 2025-05-01 17:06:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto propose une structure claire et rassurante pour aborder des situations délicates liées à la sexualité, tout en maintenant une posture respectueuse et bienveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Bien que j'intervienne déjà dans une approche d'accompagnement et de non-jugement, cette formation m'outille davantage pour naviguer ces échanges sensibles avec justesse et confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je veillerai à offrir un espace encore plus sécurisant, à utiliser un vocabulaire adapté, et à valider l'émotion et le vécu du jeune avant de proposer un cadre ou une démarche.